

## L'espace québécois et son expression toponymique

Jean-Yves Dugas

Volume 28, numéro 75, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021670ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021670ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dugas, J.-Y. (1984). L'espace québécois et son expression toponymique. *Cahiers de géographie du Québec*, 28(75), 435–455. <https://doi.org/10.7202/021670ar>

Résumé de l'article

Toute discipline qui prétend au statut d'art ou de science doit disposer de notions fondamentales clairement établies. L'ensemble du phénomène toponymique québécois n'a jusqu'à maintenant fait l'objet que de peu d'études poussées. Après un examen circonstancié de termes fondamentaux comme *espace*, *lieu*, *nom de lieu*, *toponyme*, *toponymie*, *choronymie*, etc., le nom de lieu est prospecté comme mode privilégié d'appropriation de l'espace chez les Amérindiens, les Inuit et les Blancs du Québec. Le langage toponymique est examiné surtout des points de vue structurel et sémantique. On constate que la notion objective de l'espace s'oppose à la notion subjective de l'acte dénominatif.

## L'ESPACE QUÉBÉCOIS ET SON EXPRESSION TOPONYMIQUE

*par*

**Jean-Yves DUGAS**

1877, rue des Granges, Ancienne-Lorette,  
Québec, G2E 5E5

### RÉSUMÉ

Toute discipline qui prétend au statut d'art ou de science doit disposer de notions fondamentales clairement établies. L'ensemble du phénomène toponymique québécois n'a jusqu'à maintenant fait l'objet que de peu d'études poussées. Après un examen circonstancié de termes fondamentaux comme *espace, lieu, nom de lieu, toponyme, toponymie, choronymie, etc.*, le nom de lieu est prospecté comme mode privilégié d'appropriation de l'espace chez les Amérindiens, les Inuit et les Blancs du Québec. Le langage toponymique est examiné surtout des points de vue structurel et sémantique. On constate que la notion objective de l'espace s'oppose à la notion subjective de l'acte dénominatif.

**MOTS CLÉS:** Onomastique, toponymie, linguistique, terminologie, sémiotique, nom de lieu, espace, province de Québec.

### ABSTRACT

#### Space in Québec in Correspondance with its Toponymic Transposition

All disciplines wishing to be recognized as true arts or sciences must have clearly defined fundamental concepts. The global toponymic phenomenon in Quebec has still not been systematically studied. After a detailed examination of important terms such as *space, place, place name, toponym, toponymy, choronymy...*, a place name is investigated as an exceptional modality of space appropriation among Quebec's Amerindians, Inuit, and Whites. Toponymic language is examined largely from the structural and semantic points of view. One can see that an opposition exists between the objective notion of space and the subjective notion of denominative action.

**KEY WORDS:** Onomastic, toponymy, linguistic, terminology, semiotic, place name, space, Québec Province.

\*

\* \* \*

*Nombrar es crear.*

Octavio PAZ

*Sache au moins qu'un jour, j'ai voulu  
donner un nom à mon pays, pour le  
meilleur ou pour le pire; que j'ai voulu me  
reconnaître en lui, non par faux jeux de  
miroirs, mais par exigeante volonté.*

Jean-Guy PILON

*Jamais personne n'a nommé dans sa langue  
tant de terres ni tant d'eaux.*

Félix-Antoine SAVARD

Dans toutes les disciplines ou les sciences dignes de ce nom, il existe des notions fondamentales dont la définition et le rôle doivent être rigoureusement posés afin d'éclairer tous les autres éléments connexes qui gravitent autour d'elles. Négliger cette activité de premier ordre risque d'hypothéquer sérieusement le fonctionnement de ces branches du savoir humain et de les reléguer au rang de simples activités intellectuelles à ne pas trop être prises au sérieux par les gens soucieux de précision et de rigueur scientifique.

D'où la nécessité, pour une discipline comme la toponymie — certains la considèrent trop souvent comme une source de curiosité ou encore uniquement dévolue à leur révéler l'origine ou la signification de noms de lieux qui les intriguent — d'établir certains postulats de base essentiels, de préciser quelques notions cruciales pour la compréhension de l'ensemble du phénomène toponymique. Or, à ce jour, il nous paraît, sans aucune prétention, que cet aspect est demeuré par trop négligé, à tout le moins dans la mesure où le Québec est concerné. Selon ce que nous avons pu constater à l'occasion de nos recherches, aucune étude systématique n'existe sur des aspects pourtant névralgiques comme la notion d'espace en regard de son identification, celle de la désignation ou de la dénomination, du désignant et du désigné, des modalités d'appropriation de l'espace (sauf pour le monde inuit).

L'un des objectifs que nous nous sommes fixé en élaborant la première tranche de notre recherche, c'est de tenter de préciser avec le plus d'exactitude possible et de façon scientifique ces notions et le champ sémantique des vocables qui les expriment. À notre sens, cet exercice demeure indispensable pour pouvoir poursuivre par la suite l'examen de l'univers toponymique québécois.

Nous abordons également sur le double plan du sens et de la structure l'examen des constituants du nom de lieu, de ce que nous désignons comme l'équation toponymique, pierre angulaire de cette discipline. À cet égard, la sémantique, la sémiotique, le structuralisme sont mis à contribution afin de présenter une image fidèle et moderne du fonctionnement du toponyme.

Nous n'avons pas traité tous ces problèmes selon les canons usuels de la toponymie, d'une part, parce qu'il devient nécessaire de quitter la tranquille sérénité des sentiers battus si on désire progresser dans la connaissance et, d'autre part, parce que le fait d'aborder les problèmes toponymiques à la lumière de la démarche linguistique s'est d'emblée imposé à nous. Il faut garder à l'esprit que le nom de lieu se compose d'éléments qui appartiennent au langage. Partant, même si certains penseurs estiment qu'en sa qualité de nom propre le toponyme échappe aux impératifs du fonctionnement de la langue générale, nous estimons que les méthodes

et la terminologie linguistique doivent être appliquées à l'étude de la toponymie afin d'en faire ressortir les caractéristiques intimes. Peut-être estimera-t-on que notre perception de linguiste demeure trop omniprésente dans cette étude, mais nous croyons sincèrement que si elle peut renouveler, un tant soit peu, la vision stéréotypée qui a trop longtemps affecté la toponymie d'ici, le jeu en valait la chandelle. Même s'il peut apparaître très prétentieux de vouloir jeter un éclairage neuf sur une discipline jadis prospectée admirablement par un Dauzat ou un Longnon qui lui auraient apporté selon certains ses fondements définitifs, nous estimons que le dépoussiérage des théories « dauzatiennes » ou « longnonistes » s'impose malgré le respect qui est dû à ces maîtres pour leur rôle de pionniers avec ce que cela comporte de grandeur et de misère.

Certains sujets abordés dans cette étude ne relèvent pas spécifiquement de la toponymie québécoise, de sorte que nos remarques pourraient être appliquées à des toponymes non québécois. Cependant, autant que faire se pouvait, nous avons tenté de coller à la réalité québécoise, soit par les explications apportées, soit encore par les exemples fournis. Même si ces derniers ne sont pas légion, nous y avons eu recours chaque fois que la situation le commandait, sans toutefois donner dans le piège de la répétition outrancière, en raison du caractère théorique de certains développements et du potentiel d'exemplarité de plusieurs illustrations retenues.

Malgré notre souci de dépouiller l'expression, certains lecteurs pourront se sentir mal à l'aise en présence d'un vocabulaire linguistique avec lequel ils ne sont pas familiers, faute d'un contact régulier avec celui-ci. Nous ne voulons pas trouver grâce à leurs yeux en nous cantonnant dans un rôle de spécialiste olympien avec lequel aucun compromis ne s'avère possible. On nous accordera, toutefois, que comme la géographie, l'histoire, la sociologie, etc., la linguistique possède sa terminologie spécifique à laquelle il convient de se tenir si on désire œuvrer de façon scientifique. Nous avons fourni, dans cette optique, toutes les explications qui nous sont apparues nécessaires à la compréhension, au risque même d'en offusquer le lecteur au fait de ces choses qui comprendra sans doute que l'intérêt général a guidé notre plume<sup>1</sup>.

Nous ne prétendons pas offrir dans le présent travail une mise au point définitive sur tous les problèmes soulevés par l'espace et le langage toponymique au Québec ni le fin mot en ce domaine, car la « fonction première des toponymes (...) est évidemment de désigner ou de nommer si l'on préfère (...) bien qu'il ne soit pas très facile de préciser en quoi consiste cette désignation ou nomination. Un ouvrage entier n'y suffirait pas... » (Bouvier, 1980, p. 15). La complexité des problèmes soulevés et leur relative nouveauté, du moins sous l'angle avec lequel nous les envisageons, nous interdirait une telle présomption, si d'aventure elle s'était insinuée en nous. Il s'agit plutôt d'un canevas de discussion, d'une amorce de solution à maints problèmes jusqu'à maintenant irrésolus ou insuffisamment creusés qui suscitera, nous le souhaitons vivement, une réflexion et des échanges féconds. N'est-il pas en effet d'une étonnante justesse que l'« on ne doit parler, (l')on ne doit écrire que pour l'instruction » (La Bruyère) ?

## DE QUELQUES DÉFINITIONS DE BASE RELATIVES À LA DÉSIGNATION

Les notions examinées en ce début de chapitre pourront paraître bien théoriques et peu en rapport avec le vécu toponymique québécois, mais il n'en est rien. Même si la démarche terminologique à laquelle nous allons nous livrer dans les lignes qui

suivent pourrait être prise à propos de toute toponymie quelle qu'elle soit, il importe à notre sens de bien fixer les bases de l'épistémè toponymique afin d'en mieux dégager la réalisation dénomminative en terre québécoise.

Pour ce faire, nous scruterons, dans un premier volet, les notions les plus fondamentales de l'acte dénomminatif (*nom, nommer, dénomination*) mises en rapport avec le continuum géographique qui leur sert de support existentiel (*espace, lieu, et corollairement nom de lieu*). Dans un second temps, nous tâcherons de décrypter ou mieux de décaper la véritable signification de termes aussi familiers que *toponymie, toponyme, générique, spécifique*, etc. qui, utilisés à satiété, dans certains milieux à tout le moins, se sont vidés de leur « substantificque mouelle » pour reprendre la célèbre formule rabelaisienne, semblent avoir perdu une partie de leur richesse dénomminative malgré leur relative jeunesse d'utilisation en terre nord-américano-québécoise.

Le mot *nom* provient du terme neutre latin *nōmĕn* qui signifie, entre autres, « nom, dénomination ; renom, célébrité ; créance ; réputation ». Ainsi, au simple rôle d'identification, d'individualisation d'un être ou d'un objet, la valeur étymologique de *nom* rajoute celui éminemment important de véhiculer la qualité de celui ou de ce qui le porte, de dire plus que « cette personne se dénomme ainsi » ou « ce lieu est identifié par la succession de mots ou de syllabes suivantes ». Ainsi, le nom reflète à tout le moins une part de la qualité — ou encore de l'absence de celle-ci, tout aussi significative — du dénommé. Poussant plus avant notre prospection, il convient d'observer que dans *nōmĕn* nous pouvons dégager *ōmĕn*, neutre également, qui équivaut au français « présage, pronostic, annonce, prédiction, souhait ». L'*ōmĕn* latin consiste donc en un signe qui peut être tantôt favorable et tantôt défavorable, mais qui signifie davantage que l'unique identification. Le nom sert en quelque sorte à révéler à tout le moins un aspect de la personnalité ou une caractéristique de l'être ou de l'objet auquel il s'applique. Le caractère religieux, voire sacré de l'aspect dénomminatif retrouve ainsi tout son sens originel. Attribuer un nom, apparaît comme un acte sérieux destiné à marquer l'existence et le sens de l'élément dénommé et, toutes proportions gardées, à révéler un tant soit peu la personnalité du dénommant. La Grande Île, le ruisseau Gervais ou Saint-Jules-de-Cascapédia envisagés dans cette optique revêtent une dimension nouvelle. Derrière la banalité apparente de ces dénominations, se profile en filigrane la richesse non immédiatement perceptible des motifs qui ont présidé à leur choix, de leurs caractéristiques, de l'intention du dénommant, de son univers culturel ou mental, etc.

L'acte dénomminatif désormais dégagé de sa gangue originelle, les notions qui s'y rattachent s'en voient davantage simplifiées. *Nommer* consiste tout simplement à distinguer un être, un concept ou une chose par un vocable spécifique ; ce terme provient du verbe latin *nōmīnāre*, lui-même dérivé de *nōmĕn*, et signifie « nommer, désigner par un nom ; prononcer le nom de quelqu'un ou de quelque chose, citer ; proposer pour une charge, une fonction ; accuser ». Le dernier sens signalé qui peut être attribué à *nōmīnāre* ne laisse d'être révélateur ; la puissance du nom est telle que celui-ci peut servir à déferer quelqu'un en justice, à stigmatiser une réputation flétrie. Nous ne nous étendrons pas sur l'aspect juridique assorti généralement au nom, et en particulier au nom de lieu, mais on saisira aisément toute la portée qui préside à l'attribution d'une dénomination de nature toponymique ou autre. Comme le signale très justement Christian Morissonneau dans son analyse du langage géographique de Cartier et de Champlain, « Nommer, en effet, c'est définir, délimiter, localiser, qualifier ; c'est aussi ajouter aux choses et aux lieux une connotation qui reflète (*sic*) l'une ou l'autre des caractéristiques du nommant » (1978, p. 15). L'acte posé par le nommant ou

le dénommant (*Namengeber* en allemand, c'est-à-dire, le donneur, le créateur de nom; être créateur c'est reproduire mimologiquement Dieu), revêtant un caractère d'importance, s'inscrit dans l'ordre de l'univers, car, « nommer l'espace est une préoccupation essentielle et nécessaire de l'homme depuis qu'il se meut et qu'il parle, autrement dit depuis que l'homme est homme. Cette activité, universelle dans l'espace comme dans le temps, a engendré un langage qui, comme tout langage, est l'expression, le reflet des mille facettes de la vie », ainsi que le fait observer très pertinemment Henri Dorion à l'occasion de sa réception à la Société Royale du Canada en 1973.

Le verbe *dénommer* (latin *dēnōmīnāre*) constitue un synonyme absolu de *nommer* et peut être substitué à celui-ci : ils sont interchangeables ; toutefois, la préposition *dē*, ici utilisée en composition, marque l'achèvement, la plénitude, l'intensité, c'est-à-dire l'identification totale de l'être ou de l'objet distingué par le nom.

Quant à l'action qui préside à l'attribution d'un nom à une personne ou à une chose individuelle, elle peut être exprimée par les termes *dénomination*, *désignation* ou encore *appellation* qu'il convient d'examiner de près, à l'instar des précédents vocables. Le mot *dénomination* pouvait s'exprimer, en latin, soit par *dēnōmīnātīo*, soit par *nōmīnātīo*, ce dernier signifiant « appellation, dénomination » et celui-là plutôt spécialisé, en latin tardif, dans le sens de « désignation », dans le cadre de la figure de rhétorique qu'est la métonymie ; toutes deux dérivent cependant de *nōmēn*. Quant à *désignation*, il remonte au latin *dēsīgnātīo*, signifiant « forme, figure ; indication, désignation ; disposition, arrangement », lequel provient du verbe *dēsīgnāre*, aux multiples sens, dont, deux autres, « marquer d'une manière distinctive ; indiquer, désigner ; signaler à l'attention ». Or, *dēsīgnāre* se compose de *dē* et de *signāre* ; nous avons plus avant signalé la valeur intensive ou extensive de *dē* qui s'agglutine ici à *signāre* qui signifie « empreindre ; graver ; marquer d'un sceau ; signaler, désigner, indiquer ; remarquer, distinguer », ce dernier comportant le mot *signum* « marque, signe, empreinte ; présage ; pronostic, symptôme ; cachet, sceau ». La désignation, observée d'un strict point de vue étymologique, apparaît donc comme une marque qui indique à l'attention, un sceau qui caractérise l'être ou l'objet auquel elle est attribuée. Le sens de présage que revêt le terme *signum* rapproché d'*ōmēn* nous semble fort symptomatique quant à l'aspect quasi religieux que comporte le nom, la dénomination, véritable reflet d'un caractère sacré recelé par les êtres et les objets de la création. Enfin, *appellation* remonte au latin *appellātīo* au sens de « nom, dénomination », tiré d'*appellāre* « donner un nom ». À noter que ces trois synonymes mettent à la fois l'accent sur l'acte d'attribution d'un nom de même que sur le résultat de cet acte, étant donné qu'ils ont également comme sens « nom qu'on attribue ou affecte à un être ou à une chose », encore que ces termes s'appliquent davantage aux objets qu'aux êtres. Envisagé ainsi, l'acte de dénomination constitue ce que Jacques Derrida appelle la « signature ».

## ANALYSE LINGUISTIQUE DES NOTIONS AYANT TRAIT AU DÉSIGNÉ

Après avoir scruté le phénomène dénommatif du point de vue de la désignation, il convient maintenant de s'attarder à l'examen de l'objet de cette désignation, au désigné. Dans l'optique toponymique, la désignation s'effectue sur des objets qui bien qu'homogènes en apparence, il s'agit de lieux, quoique la notion même de lieu ne se laisse pas aisément saisir, n'en témoignent pas moins d'une étonnante diversité qui nécessite un examen étymologico-terminologique circonstancié.

La notion la plus vague que véhiculent sans toutefois la cerner précisément maints traités ou ouvrages prenant la toponymie comme objet est, sans l'ombre d'un doute, celle qui a trait à l'espace. Tentons, quoique très brièvement, d'en analyser la teneur.

Le vocable *espace* provient du latin *spatium* qui supporte divers sens très particuliers. D'abord, le mot a signifié « champ de course, carrière, arène », soit des étendues déterminées, nettement circonscrites et peu considérables. Par la suite, le sens de « distance, étendue, espace » est venu se greffer à cette signification plutôt restreinte. *Spatium* servait également à identifier un lieu de promenade, une place (lieux déterminés), de même qu'un laps, un espace de temps. Voilà qui ne nous éclaire guère sur cette notion protéiforme. Cependant, si nous passons en revue la plupart des dérivés auxquels ce mot a donné lieu, une constatation intéressante peut être faite. En effet, *spatiari* signifie « se promener ; s'étendre », l'adverbe *spatioso*, « au large » et *spatiosius*, « au large ; dans un espace plus vaste, un temps plus long », l'adjectif *spatiosus*, « spacieux, étendu, vaste » et le substantif *spatiator*, « grand promeneur ». Donc, la notion d'espace implique une étendue vaste, aux limites mal définies qui rejoint le sens actuel de lieu, plus ou moins bien délimité, où quelque chose peut se situer. La dénomination a donc pour objet de fixer certaines limites à cette étendue en appliquant un nom à un ensemble spatial auquel correspond, dans la réalité, un certain nombre de points localisateurs identifiables, repérables ou objets de convention. Précisons, à titre informatif, que le passage du latin *spatium* au français *espace* a nécessité le développement d'un e dit prosthétique et que la conservation du s est redevable à l'influence savante subie par ce mot.

Le mot *lieu* qui figure dans l'indispensable syntagme *nom de lieu*, sur lequel nous reviendrons plus loin, ne le cède en rien à *espace*. En son sens actuel, *lieu* signifie « partie déterminée de l'espace » et joue le rôle de contenu par rapport à contenant (espace), de partie en regard du tout. Le mot clef demeure sans doute *déterminée*, qui porte en soi la notion de défini avec exactitude, situé de manière précise. Le latin *locus* présente comme sens principaux « endroit, place, lieu », « lieu d'habitation », « portion d'une terre, d'une propriété ». La forme plurielle *loci* désigne des « lieux habités, particuliers » et le neutre *loca*, « des emplacements, un pays, une contrée, une région ». Certaines formes dérivées de *locus* nous renseignent sur la connotation de précision que comporte ce vocable. Par exemple, l'adverbe *localiter* a pour sens « dans le lieu, dans le pays ; dans certaines localités, par places », *locarium* signifie « prix d'un emplacement », *locarius* désigne un « loueur de places », dans le cadre d'un spectacle ; *loculus* présente les sens de « petit endroit ; cercueil ; mangeoire ou stalle » et *locuples* (*locus* et *plere*, littéralement « être plein d'emplacements ») a pour signification première « opulent, riche en terres ». On aura observé que dans la panoplie de termes mis à contribution un élément revient de façon récurrente, à savoir un endroit déterminé, dont on peut très nettement délimiter la situation dans l'espace et dont *loculus* représente le témoignage par excellence, en raison de l'extrême précision des sens auxquels il donne lieu (sans jeu de mots). En conséquence, le lieu, dans une optique structurelle, se situe en un point précis, plus ou moins étendu, dans un environnement beaucoup plus considérable, aux dimensions et aux limites davantage flottantes, envisagé comme étant l'espace.

Après ce long mais indispensable préambule définitionnel, il convient maintenant de tenter de cerner en quoi consiste précisément la notion de nom de lieu, fondamentale pour comprendre le phénomène toponymique. Quoique le syntagme *nom de lieu* et le mot *toponyme* soient présentés comme synonymes par les divers ouvrages

lexicographiques, pour les besoins de notre démonstration, nous les distinguerons et l'examen du terme technique sera effectué dans le cadre du prochain développement.

Henri Dorion et Jean Poirier définissent ainsi *nom de lieu* dans leur *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux* : « Expression traditionnellement employée pour désigner tout terme désignant un espace » (1975, p. 94). Outre la gêne que provoque la double utilisation de *désigner*, l'absence d'indication à propos de ce qu'on entend par *terme* (par ailleurs défini plus loin dans l'ouvrage) et par *espace* (non défini) contribue à entourer cette expression définitoire d'un certain halo d'ambiguïté. Pour rendre justice aux auteurs, il faut toutefois signaler la définition davantage éclairante qu'ils fournissent pour *nom géographique*, « mot ou ensemble de mots désignant un lieu ou un espace. » (*Ibid.*). Mais qu'entendre par *mot*, sinon un « élément linguistique significatif composé d'un ou de plusieurs phonèmes (éléments sonores) et dont la forme graphique est généralement limitée dans un texte par deux blancs successifs » (Boutin — Quesnel *et ali*, 1978, p. 39). Pour nous, un nom de lieu consiste essentiellement en une appellation simple ou complexe attribuée à un élément de l'univers lequel y occupe une place précise ou pouvant être approximativement déterminée, dans le dessein de le douer d'une ipsité dénominateive propre et particulière, c'est-à-dire qui l'identifie et le rend unique. Dans cette optique, peuvent être considérés comme noms de lieux des appellations telles que Planète Mars, Fleuve Saint-Laurent et toute autre entité géographique, Édifice Pamphile-Le May, Salle Adjutor-Rivard, etc. Cette notion se révèle comme fort large et englobe tout ce qui est dénommé ou susceptible de l'être, qui existe dans l'univers et qui occupe ou constitue une partie de l'espace de façon généralement stable.

## LE NOM DE LIEU COMME MODE D'APPROPRIATION DE L'ESPACE

Après cette longue incursion terminologique, on nous permettra de marquer un temps d'arrêt dans notre prospection étymologique afin de tenter de saisir concrètement comment se réalise l'appropriation de l'univers par l'homme via le nom de lieu, car « Nommer quelque chose, c'est se l'approprier en quelque sorte, le faire sien. L'inconnu entre dans le monde du connu et y offre un visage plus familier » (Bernard-Samson, vol. I, p. 99).

Attribuer à un être ou à un objet ou encore à un lieu un nom, c'est lui donner une véritable existence, le créer en quelque sorte en le faisant émerger hors d'un anonymat dans lequel l'avait confiné son absence d'identité : « avec le nom, on touche la construction même de l'identité (...), chaque identité d'un être est construite par rapport à son nom. C'est le moi unique » (Danièle Rappoport, citée par Pocquelin, 1983, p. 28). Cette observation peut être étendue au nom de lieu et en poursuivant le raisonnement on peut soutenir que l'attribution d'un nom à un lieu marque son appartenance à un milieu humain particulier ; il fait désormais partie, il appartient au sens littéral du mot, à un univers culturel, à un groupe de personnes dont il reflète la spécificité et cela, même si la dénomination fut attribuée par un nommant, celui-ci véhiculant le bagage culturel de la communauté à laquelle il se rattache. Ainsi que le font observer Geneviève et Philippe Pinchemel dans un intéressant article paru en 1981, « l'"action toponymique" représente une intervention géographique majeure : c'est par elle que la surface de la terre, d'anonyme, d'étrangère aux hommes, entre dans le patrimoine des sociétés humaines ; elle est bien le premier signe de l'appropriation de la terre par les hommes, le premier élément de la création d'un espace géographique dans le sens le plus fort » (p. 225).



La notion d'espace en soi a fait l'objet de nombreuses études dont les plus classiques demeurent l'approche géographique d'Hildebert Isnard (1978) et d'Olivier Dollfus (1980), l'approche économique de Jacques-Raoul Boudeville (1964), l'approche politique de Paul Claval (1979) et l'approche psychologique d'Abraham Moles et Élisabeth Rohmer (1977) ainsi que celle remarquable de Gustave-Nicolas Fischer (1981).

Cependant, aucun de ces spécialistes n'a examiné même superficiellement les modalités d'appropriation de l'espace par l'intermédiaire du nom de lieu. Faute d'études théoriques concernant ce problème, nous tenterons de dégager certains phénomènes de base en scrutant trois univers toponymiques distincts, à savoir quelques modalités dénominatives chez les Inuit, les Amérindiens et les Blancs du Québec. Pour ne pas alourdir indûment ce développement, nous nous bornerons à dégager quelques éléments fondamentaux seulement qui typent la toponymie de ces diverses ethnies.

Pour l'Inuk du Nouveau-Québec, l'espace constitue une catégorie fondamentale de la pensée. Habitué à évoluer dans des espaces considérables du point de vue de leur étendue, son appréhension du monde en subit l'influence. Ses préoccupations étant celles de se nourrir et de pourvoir aux besoins des siens, son espace dénommé, approprié sera la part du territoire qui constitue son périmètre de chasse, d'où une toponymie riche en notations précises qui détaillent chaque pointe, chaque anfractuosité, même peu visible, les photographient mentalement et les dénomment. Ici le toponyme se fait guide, se fait route et, dans bien des cas, la survie est intimement liée aux repères toponymiques tout comme une chasse fructueuse ou un échec désastreux peut résulter d'un balisage toponymique inadéquat ou incomplet.

Quelques exemples nous aideront à percer le secret de la dénomination spatiale inuit. Le toponyme Lac Tasiakuk évoque «le grand lac», nom de lieu abstrait dont la nature de générique revêt ici une fonction de spécifique. À noter qu'en inuktitut, il n'y a pas de générique et que le terme *lac*, forme redondante, est retenue dans le cadre des toponymes officialisés par la Commission de toponymie qui doivent comporter un générique français; nos analyses ne concernent évidemment que le spécifique. Reprenant l'analyse de Tasiakuk, on constate que la vision inuit de l'espace est focalisée sur l'individu lui-même qui se situe au centre de sa propre perception et que Tasiakuk informe sur un élément du paysage par touches contrastives: présence d'eau, de terre, circularité de l'étendue terrestre, importance en étendue de la masse d'eau. Peu informatifs, ces éléments se verront complétés grâce à une fragmentation, à un compartimentage de l'espace; ici/là-bas, en haut/en bas, intérieur/extérieur, discernable/non discernable. Ainsi, si on atteint le lac Tasiakuk par une éminence, on recourra à un terme localisateur *kanna*, au sens «d'en bas», situant le locuteur; le nom du lieu deviendra (Lac) Tasiakuk kanna.

Pour les cas où l'identification, la dénomination du lieu s'effectue non pas en regard de celui qui parle, mais selon la place qu'il occupe au sein d'un ensemble d'éléments topographiques, constatons-en la transposition toponymique concrète. Par exemple, l'île Qikirtakutaquluk («la petite île longue») envisagée dans son rapport avec l'île Qikirtakallak («la petite île») et la baie Kangirsuk («la baie») considérée dans ses rapports avec les baies Kangirsualuk («la grande baie»), Kangirsuapik («la petite baie»), Kangirsugulik («la baie peu profonde»), Kangirsukallak («la baie profonde»), Kangirsujjuaq («la très grande baie»), ces derniers exemples étant tirés d'un remarquable article de Monique Vézinet, paru en 1975 dans *Recherches amérindiennes au Québec*.

La structuration de l'espace apparaît donc, après analyse de la toponymie inuit essentiellement concrète et subjective, fondamentalement soumise à la combinaison de localisateurs s'insérant dans le nom de lieu sous forme d'infixes (-Aluk, -Gulik, -Kallak, ...), véritables éléments différenciateurs et d'un poids sémantique certain. Toponymie d'une flexibilité et d'une complexité significatives, la toponymie inuit témoigne du souci des Inuit d'approprier au sens exupérien du terme, c'est-à-dire de « créer des liens » entre les nombreux constituants d'un macro-espace par le traçage de véritables cartes mentales d'une grande précision sur lesquelles s'ordonnent les noms de lieux provenant de la tradition et de la transmission orale.

La perception de l'espace et sa transposition toponymique chez les Amérindiens du Québec présentent une certaine similitude avec celle des Inuit. Vivant très près de la nature, se livrant aux activités de chasse et de pêche, appelés à se déplacer fréquemment, ne disposant que de la tradition orale, ceux-ci ont attribué aux liens qu'ils parcouraient des noms fleurant bon le bois et l'eau, très près de leurs préoccupations existentielles pérégrinatoires ou alimentaires. Voici quelques exemples provenant d'un travail que nous avons effectué dans le cadre du premier volet de la *Géographie sonore du Québec* préparée par le folkloriste Jacques Labrecque ; situés dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ces noms de lieux appartiennent au montagnais. Présence obsédante de l'eau avec Saguenay (« source des eaux »), Chibougamau (« lac des passes »), Kénogami (« lac long »), Péribonka (« rivière creusant dans le sable »), du roc dans Mistassini (« grosse roche »), Lac Assinica (« être pierreux »). Réminiscence de chasse avec Lac Chigoubiche (« canard bec-scie »), Rivière Chamouchouane (« là où l'on voit venir l'original »), Rivière Ticouapé (« l'homme au caribou »), Rivière Mistassibi (« rivière à l'ours ») ou encore structure de l'entité dénommée : Tadoussac signifie « mamelles, mamelons » et Lac Tchitogama, « lac emmurailé ».

Une brève incursion chez les Micmacs établis surtout en Gaspésie démontre une préoccupation similaire à celle des Montagnais avec des toponymes comme Gaspé (« bout, extrémité »), Matane (« confluent de rivières »), Matapédia (« jonction de rivières »), Témiscouata (« lac profond »), Ristigouche (« longue guerre »), Escuminac (« poste d'observation »), ...

Le langage toponymique amérindien demeure très près de la nature qu'il exprime directement ou de façon périphrastique (là où ...). À l'inverse de l'inuktitut et possiblement en raison de l'homogénéité et de la finitude des contrées parcourues, la transposition spatiale apparaît comme très précise, ponctuelle (bout, jonction, poste, confluent) sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir des infixes localisateurs. Faisant sporadiquement appel à des images (mamelles, emmurailé), cette toponymie dénote un univers mental et réel sensiblement plus complexe et dont les constituants se démarquent davantage de leur milieu environnant. Univers utilitaire, l'espace est surtout perçu dans l'optique de la prosaïque satisfaction des besoins alimentaires où l'animal gibier tient une place prépondérante sans toutefois négliger le vocable formellement évocateur.

Si les appellations autochtones attribuées aux lieux qui peuplent l'espace des premiers habitants du Québec sont marquées au coin de leur nomadisme, centrées sur la nécessité de repérer avec précision les territoires de chasse ou de migration, la toponymie superposée dans certains cas ou imposée dans d'autres par les colonisateurs ou les occupants blancs d'origine européenne véhicule une saisie de l'espace toute pétrie des relents d'une culture plus élaborée, moins près dans l'ensemble de la nature extérieure.

Pour dégager les principaux caractères de la nomenclature des lieux du monde blanc québécois, nous choisissons la région de Charlevoix qui s'étire entre Saint-Tite-des-Caps et Baie-Sainte-Catherine, très caractéristique du point de vue de la dénomination des lieux et que les Amérindiens ont la moins marquée de leur empreinte toponymique. Charlevoix présente, en quelque sorte, un microcosme révélateur et fidèle du Québec toponymique non amérindien. Tout comme pour les exemples fournis précédemment pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les illustrations provenant de Charlevoix ont été tirées de notre article paru dans le volet consacré à la région 03 par Jacques Labrecque et qui s'inscrit dans un projet de Géographie sonore devant couvrir l'ensemble du Québec.

De prime abord, on serait tenté de croire que des noms comme Cap-à-l'Aigle, Pointe-au-Pic, Baie de la Prairie, Rivière de la Mare, etc., témoignages éloquents de la marque du paysage présentent une grande similitude avec l'univers dénominatif des Amérindiens. Ce qui était perçu chez ces derniers comme éléments repères devient chez ceux-là un mode d'identification du paysage ambiant dans ses traits géographiques élémentaires. L'imagination et l'esprit d'observation conjuguant leurs efforts, l'expression toponymique devient tantôt métaphore appellatoire (un rocher dénommé la Chaise, des caps le Cabaret, une partie de vallée et de chemin l'Équerre), tantôt animiste anthropomorphique (la Noyée, identifiant un groupe de monts) ou zoomorphique (Cap de la Tête au Chien), se démarquant des appellatifs utilitaires autochtones.

Sans contredit, l'espace charlevoisien est caractérisé par une présence obsédante du passé. Maints toponymes rappellent soit des événements comme le séisme de février 1663 (Les Éboulements) ou encore les douloureuses traces de la Conquête (Les Canons; Les Cabanes). La grande majorité des noms de lieux se veulent un vibrant témoignage de reconnaissance aux personnages qui ont joué un rôle de premier plan dans le développement de la contrée (Plage de Cartier; Rivière Comporté; Lac La Terrière) pour le matériel, (Canton de Sagard; Lac Druillettes; Grotte du Père-Hervieux) pour le spirituel, sans oublier d'humbles pionniers dont le nom a été retenu pour baptiser une entité qui jouxtait leur propriété ou la parcourait (Montagne à Roch; Ruisseau Michel; Pointe à Antoine; Anse de Bellani; Ruisseau chez Zim-Canotte). L'histoire exerçant ses prérogatives, le souvenir du Régime anglais demeure lié à des appellations comme celles du lac Nairn, de la chute Fraser, de la localité de Mont-Murray.

Si le langage toponymique peut exprimer adéquatement l'âme d'une nation, le Charlevoisien a su admirablement y transposer son univers, du moins la saisie qu'il en avait. Rien de plus profondément ancré dans sa conscience collective que ces mots ou expressions que la linguistique traditionnelle catégorise de façon neutre comme des régionalismes (Petit cap à l'Abattis; Ruisseau Jureux; Côte à Pontage; le Grand Por; l'Îlette). Ce particularisme intervient aussi au niveau des génériques; en Charlevoix, un *bras* identifie une rivière (Bras du Nord-Ouest), une *coulée* un petit ruisseau (Coulée des Mâts), un *cran* un rocher (Cran du Bonhomme-Abraham).

Le rôle déterminant joué par la religion et l'au-delà se manifeste dans la toponymie du Québec en général et de Charlevoix en particulier par une étonnante —fastidieuse selon certains— prolifération des noms de saints ou hagionymes (Saint-Tite-des-Caps; Saint-Hilarion; Sainte-Agnès; Saint-Siméon; Saint-Fidèle-de-Mont-Murray; etc.), d'objets religieux (Montagne de la Croix; Montagne du Calvaire) ou encore de forces du mal (Cap au Diable; Cap aux Corbeaux).

Globalement, une distinction assez nette caractérise les modalités appropriatives de l'espace par les diverses ethnies du Québec. Chez les Inuit, on s'applique à établir un lien très étroit entre le lieu, l'entité dénommée et la nécessité de s'orienter. On transpose avec le plus d'exactitude possible la localisation de l'endroit objet de dénomination grâce à des éléments localisateurs ayant trait à la taille, à l'espace occupé, aux contours de cet espace, à la perception visuelle qu'on en possède, ..., bref le toponyme devient discours. Avec les Amérindiens, on parvient à un stade plus élaboré de la dénomination; si l'élément descriptif demeure important, l'image y occupe une place significative et l'animal y joue un rôle plus senti, l'expression de l'univers se fait davantage synthétique, plus ramassée, un tantinet plus vague. Le toponyme devient identification. Enfin, profondément distinct quant à sa nature et à son expression, le milieu ambiant du Québécois non autochtone transformé par l'action de celui-ci, moins inscrit dans les fibres mêmes de son être est perçu comme un immense réservoir mémoriel qui témoignera de son passé et de son présent, de ses idées et de ses sentiments, de ses maîtres et de ses amis, de ses croyances et de ses craintes. Ainsi, le nom attribué à un lieu renvoie moins l'image de son essence, de la nature du référent qu'il identifie que celle d'une partie du bagage culturel et historique du dénommant. Le toponyme n'est plus le miroir fidèle de ce qu'il désigne, mais le reflet d'un univers souvent étranger à sa nature profonde. Le toponyme signifie moins et connote davantage. Le toponyme devient mémoire.

L'appropriation, en son essence même de faire sien, trouve son expression la plus complète dans la dénomination de l'espace par le Non Autochtone, car niant la plupart du temps la nature particulière de l'entité dénommée, il lui impose véritablement sa propre vision du monde, à l'inverse de l'Autochtone qui demeure très respectueux de la matière même de l'univers qu'il tente de cerner et non de s'y discerner.

## LE LANGAGE DE LA TOPONYMIE

### Du général au savant

Jusqu'à maintenant, nous avons abordé le langage toponymique sous son aspect général, *i.e.* que les notions prospectées avaient trait à ces termes ou expressions qui ressortissent à l'aspect « public » de la toponymie, aux notions par trop répandues et mal connues du fait même de leur utilisation fréquente, quelquefois galvaudées. Comme dans toute discipline qui se veut un tant soit peu rigoureuse, la toponymie comporte ses particularités, son langage technique, son autre versant de la montagne. Ainsi, se côtoient des mots qui ont pénétré dans la langue commune comme *mer*, *rivière*, *cours d'eau*, *chemin*, *côte*, *barrage*, *île*, etc., sans compter toutes ces « nymies » géographiques créées à tort ou à raison et qui contribuent à vous faire passer en moins de deux pour le plus béotien des êtres ou le plus précieux des spécialistes, dépendant du point de vue d'où l'on se situe.

À l'aube de ce développement, deux observations s'imposent. D'abord, la toponymie québécoise, comme la toponymie universelle par ailleurs, n'a pas échappé à cet engouement des sociétés modernes pour le clinquant du formalisme, la systématisation des données du langage, la réalisation du rêve apollinarien pour que « tout ait un nom nouveau ». D'où cette prolifération de termes techniques à finales en *-nymie* (tels anémonymie, ichthyonymie, phytonymie, etc.) qui, si elle vise à une meilleure

rationalisation et au regroupement d'un vocabulaire épars, n'en demeure pas moins un phénomène marginal pour l'utilisateur moyen des toponymes québécois.

Autre constatation, une dichotomie, un divorce profond même peuvent être observés entre, d'une part, la création et surtout l'utilisation de maints noms de lieux de chez-nous et, d'autre part, le recours à une terminologie sophistiquée, que certains étiquetteraient de prétentieuse ou de « savantasse ». En effet, à l'origine et encore maintenant, bien peu d'usagers se soucient d'utiliser un terme géographique adéquat pour désigner telle ou telle réalité de leur univers immédiat : bien des rivières ne sont en réalité que des ruisseaux, alors que ces derniers devraient parfois accéder au rang des rivières ; divers termes à saveur régionale supplantent des termes géographiques adéquats comme *cours d'eau* pour *ruisseau*, *barchois* pour *anse*, *marche* pour *marais* ; *coulée* pour *ravin* ou *ruisseau*, ... Qui plus est, maints toponymes résultent de déformations accidentelles (Saint-Ignan pour Sartigan, Saint-Morissette pour Summerset, Saint-Arbrousse-Poil pour Sandy Brook Point) ou scientes (Lac Sidant pour L'Accident, Lac Tion pour L'Action). Or, ce « négligé » toponymique a accompagné la naissance de centaines de toponymes qui ont reçu la caution du temps, de l'usage et parfois même de l'autorité toponymique qu'ont été tour à tour la Commission de géographie ainsi que la Commission de toponymie et qui constituent avec des milliers d'autres formes l'un des fleurons de notre patrimoine. Les créations nymiques que nous avons évoquées plus avant, par contre, remontent tout au plus à quelques dizaines d'années, demeurent parfaitement méconnues pour le Québécois moyen et sont confinées à un cercle restreint de spécialistes. Loin de nous l'intention de vouer aux gémonies cet aspect de notre toponymie ; tout au plus, désirions-nous la replacer dans une juste perspective afin que le néophyte ne donne dans le piège de prendre les vessies de l'accessoire pour les lanternes de l'essentiel.

### **Toponymie, choronymie et leurs dérivés**

Nous voudrions maintenant traiter de certaines questions qui nous semblent tributaires des problèmes spatio-dénommatifs évoqués plus haut. Il s'agit de notions de base qui ont cours en toponymie générale, lesquelles ont toutefois reçu un traitement particulier au Québec. Avec cette étude, nous pénétrons dans ce que nous dénommerions la métalangue ou le métalangage toponymique, c'est-à-dire que le code que nous utilisons pour discourir toponymiquement devient objet de description, objet de notre discours ou plus simplement objet de formalisation.

À l'image de l'analyse précédemment effectuée des constituantes de l'acte dénommatif et de l'objet sur lequel il s'exerce, nous aborderons maintenant les éléments constitutifs de la dénomination elle-même, non sans avoir, au préalable défini la discipline qui y préside.

En quoi consiste la toponymie ? La question peut paraître simple. La réponse demeure complexe. Étymologiquement, *toponymie* remonte au grec *topos*, « lieu » et à *-ônumos*, de *onuma*, « nom » et apparaît dès 1862 selon Marianne Mulon, à l'encontre des dictionnaires qui fixent à 1873 l'émergence d'une première attestation. Sur le plan sémantique, ce terme recouvre deux réalités : premièrement, l'étude linguistique ou historique de l'origine des noms de lieux ; deuxièmement, l'ensemble des noms de lieux d'une région, d'une langue, ... (la toponymie du Lac-Saint-Jean ; la toponymie québécoise). Le *Petit Robert* parle pour sa part d'une « partie de la linguistique qui étudie les noms de lieux » et Dorion et Poirier (1975) de la « science des noms propres

de lieux ». Quelques éléments des définitions appellent certaines remarques. D'abord, la présence obsédante de la linguistique comme fer de lance de l'étude toponymique. Il relève désormais du poncif de souligner que la toponymie européenne dans son ensemble demeure le fait des linguistes, alors que la toponymie québécoise jusqu'à maintenant a été traitée par des géographes presque exclusivement, des historiens accidentellement, des folkloristes encore plus rarement et des linguistes jamais systématiquement à notre connaissance. Ce phénomène trouve son explication en ce que l'accent a été mis ici sur la cueillette des noms et l'identification des entités géographiques dénommées plutôt que sur l'origine et l'évolution de cet élément de langage que constitue le nom de lieu. En outre, le rôle des milieux universitaires étant déterminant dans l'identification d'une discipline à un secteur du savoir, le fait que des géographes aussi réputés que Louis-Émond Hamelin et Henri Dorion se soient intéressés les premiers à la toponymie québécoise, n'est pas étranger à ce que celle-ci soit demeurée la chasse gardée de la gent géographe, bien que ces derniers demeurent ouverts aux lumières que les linguistes peuvent apporter à la solution de maints problèmes. À noter qu'au Québec, la toponymie demeure un phénomène et une activité relativement récents de telle sorte que les apports des autres disciplines, en particulier ceux de la linguistique, pourront se concrétiser peu à peu.

Autre source de discussion, la toponymie peut-elle prétendre à être reconnue comme science à part entière ? Les avis demeurent partagés (Robert, Larousse parlent d'étude ; Dorion-Poirier et Pospelov de science). En reconnaissant comme véritable science un système de connaissances ayant un objet précis et une méthode qui lui soit propre, nous serions enclin à penser qu'en raison d'une absence de méthode très rigoureuse — la toponymie demeure à plusieurs égards soumise à des tâtonnements méthodologiques et à des suppositions étymologiques trop nombreuses — qu'elle ne saurait, à tout le moins à brève échéance, revendiquer le statut de science, ce qui, par ailleurs, n'infirmes en rien sa valeur et l'intérêt qu'elle suscite. Quant à l'examen de l'origine des noms de lieux, elle ne saurait constituer en exclusivité un objet d'étude toponymique. En effet, toutes les activités que nécessite l'établissement de la toponymie, à savoir la cueillette, le traitement, la normalisation, l'officialisation, la diffusion des noms de lieux de même que les recherches étymologiques, géographiques, historiques, sémantiques, sémiologiques ou même anthropologiques rendues nécessaires par le développement de la *res toponymica* devraient d'emblée contribuer à constituer la discipline toponymique et en faire partie d'office.

Beaucoup plus récent, le terme *choronymie*, utilisé au Québec depuis le milieu des années soixante par les géographes lavallois Dorion et Hamelin, ne s'est pas encore imposé dans la terminologie relative aux noms de lieux et n'a pas réussi, tant s'en faut, à supplanter le terme *toponymie*. Définie comme la « science qui étudie les noms des différentes parties de l'espace » (Dorion et Poirier, 1975, p. 30), la choronymie présente l'avantage non négligeable de couvrir un éventail très large tant en ce qui a trait à son objet d'étude (de faits ponctuels jusqu'à des espaces extra-terrestres), à ses préoccupations (du génétique à l'historique en passant par le politique), à sa méthodologie (inventaires, analyse lexicologique et lexicométrique, méthodes statistiques, informatiques, etc.). Du grec *choros*, signifiant « lieu, espace » et de *-ónomos*, de *ónoma*, « nom », la choronymie ne diffère vraiment de la toponymie que dans la mesure où l'on attribue un sens restrictif à l'expression syntagmatique *nom de lieu*, à l'inverse de notre démarche effectuée plus avant. Malgré que les tenants de la diffusion du terme *choronymie* aient reçu un appui significatif à l'occasion de la seconde Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue en 1972, il ne semble pas que, plus de dix ans après, celui-ci ait réalisé

des gains substantiels, même au niveau des spécialistes, bien qu'on le rencontre très sporadiquement sous des plumes autorisées. La solution consiste peut-être à élargir la notion de nom de lieu de telle sorte qu'on puisse éviter de surcharger la nomenclature toponymique d'une pléthore de termes que manifestement la majorité des gens préoccupés de toponymie ne semblent pas agréer.

Bien que nous ayons scruté séparément les termes *toponymie* et *choronymie* pour les fins de la démonstration, nous traiterons le doublet qui en dérive, *toponyme* et *choronyme*, de façon simultanée, étant donné que les notions mères ont déjà fait l'objet d'une étude spécifique. De la même racine étymologique de *toponymie*, le mot *toponyme* consiste dans le terme employé traditionnellement pour désigner les noms de lieux. Remontant aux mêmes sources que le terme *choronymie*, *choronyme* se dit de tout nom de lieu qui désigne un « espace ou quelque forme d'entité géographique, qu'elle soit de nature ponctuelle, linéaire ou spatiale » (Dorion et Poirier, 1975, p. 30). Ce qui a été dit à propos de *toponymie* et de *choronymie* peu être repris, *mutatis mutandis*, pour les présentes notions. On s'y reportera pour de plus amples détails.

### Analyse sémantique et structurelle des constituants du nom de lieu

Après avoir analysé les notions générales qui régissent le fonctionnement du nom de lieu dans l'univers toponymique, appliquons-nous maintenant à décortiquer en ses divers éléments l'équation toponymique afin d'en saisir le profond mécanisme. De façon générale, le nom de lieu (N) se compose d'un générique (G) et d'un spécifique (S) et peut être formalisé de la façon suivante :

$$\begin{array}{rccccccc}
 N & = & G & + & S \\
 \\ 
 \text{Nom de lieu} & = & \text{Générique} & + & \text{Spécifique} \\
 \downarrow & & \downarrow & & \downarrow \\
 \text{Lac McNab} & = & \text{Lac} & + & \text{McNab}
 \end{array}$$

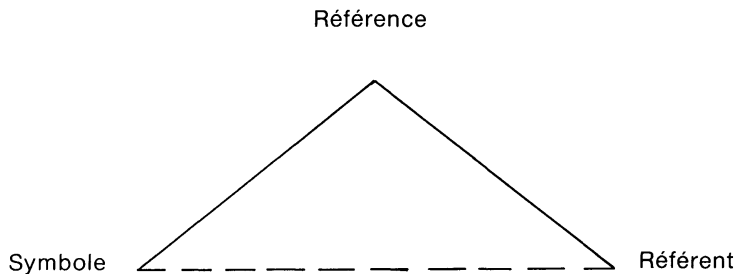
Le *générique* se définit comme étant un ou plusieurs termes utilisés pour signifier de quelle catégorie du paysage géographique il s'agit de même que pour nommer un type d'entité dans un nom de lieu. Le *spécifique*, pour sa part, consiste en un élément simple ou complexe servant à préciser ou à personnaliser l'entité touchée par la désignation. Absent de l'équation susmentionnée, une troisième notion apparaît comme nécessaire, à savoir l'*entité* (E) qui désigne une catégorie fondamentale du paysage géographique (une rivière, une pointe, un hameau, etc.). Notre équation devient alors :

$$\begin{array}{rccccccc}
 N & = & G & + & S & \rightarrow & E \\
 \\ 
 \text{Nom du lieu} & = & \text{Générique} & + & \text{Spécifique} & \rightarrow & \text{Entité} \\
 \\ 
 \text{Lac McNab} & = & \text{Lac} & + & \text{McNab} & \rightarrow & \text{Lac} \\
 \downarrow & & \downarrow & & \downarrow & & \downarrow \\
 (A) & = & (X) & + & (Y) & (\rightarrow) & (Z)
 \end{array}$$

Le signe  $\rightarrow$  est utilisé pour marquer que l'adjonction d'un générique X à un spécifique Y identifie l'entité Z par le nom A. Dans l'équation, A, X, Y et Z ont été affectés de parenthèses pour manifester qu'il s'agit de symboles généraux et qu'ils peuvent faire l'objet de substitution. À ce propos, on peut appliquer à l'équation toponymique la célèbre formule saussurienne du signe linguistique :

$$\begin{array}{ccccccc} \text{Signe} & = & \text{Signifiant} & + & \text{Signifié} & \rightarrow & \text{Réfèrent} \\ (S) & & (S\grave{a}) & & (S\acute{e}) & & (R\grave{a}) \end{array}$$

dans lequel le signe résulte de la combinaison d'une image acoustique (signifiant) et d'un concept ou représentation mentale (signifié) qui renvoient et possèdent comme support un réfèrent, c'est-à-dire l'objet tel qu'existant dans la réalité. Ainsi, dans notre exemple toponymique, Lac McNab, en tant que signe (S), revêt la double dimension du signifiant (S $\grave{a}$ ) constitué par l'image sonore composée des phonèmes ou sons [lakmeknab] ou des graphèmes (lettres) (1 + ... + b) et du signifié (S $\acute{e}$ ), c'est-à-dire de l'image mentale représentant un lac, ou une étendue d'eau de nature lacustre. Ce S $\grave{a}$  et ce S $\acute{e}$  renvoient à un lac réel (R $\grave{a}$ ) situé dans la région du Saguenay. Cette « interrelation » des éléments en présence peut également être illustrée à l'aide du triangle d'Ogden et Richards, deux linguistes américains qui ont développé la théorie du signe linguistique, telle que formulée par Ferdinand de Saussure en faisant intervenir la référence, schématisant les divers rapports qu'entretiennent les constituants de la communication humaine sous la forme d'un triangle connu comme le triangle fondamental ou triangle sémiotique, dont voici une version simplifiée :

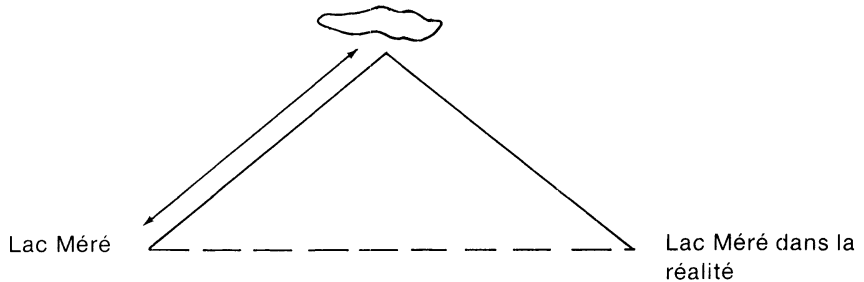


Le symbole ou le nom consiste en un mot ou un groupe de mots en tant que forme signifiante ainsi que son image acoustique ou sonore, la référence s'identifie au concept ou représentation mentale et le réfèrent à la chose nommée. En d'autres termes, le nom symbolise le sens qui se rapporte à la chose. Cependant, il n'existe aucune relation directe entre la chose et sa dénomination, ce que marque le pointillé de la base du triangle.

Transposé sur un plan toponymique, cela signifie que le nom de lieu Lac Méré écrit ou prononcé provoque l'émergence dans l'esprit du concept lac (grande nappe d'eau douce à l'intérieur des terres), lequel se rapporte, s'applique à une entité de



cette nature qui porte comme caractéristique additionnelle le nom de Méré qui l'identifie à un lac en particulier situé dans la division de recensement de Joliette. Figurativement on aurait :



S'il n'existe aucun rapport entre la dénomination Lac Méré et le lac Méré dans Joliette qui aurait tout aussi bien pu recevoir l'appellation de lac des Maringuins ou mare Méré, le symbole ou nom et la référence ou sens entretiennent un lien de réciprocité. La flèche réversible marque que l'idée du lac Méré fait surgir l'appellation Lac Méré, et que la dénomination Lac Méré à son tour fait songer à l'idée du lac Méré.

Plusieurs linguistes soutiennent que le nom propre n'a pas de contenu sémantique analysable parce qu'il renvoie à un être ou à un objet unique, par conséquent à la description de caractères particuliers et que dire de Québec, ville du Canada, capitale de la province de Québec, c'est faire appel non à un signifié, un concept, mais à une réalité dans le monde. Cela est vrai, mais en raison du fait qu'un toponyme comporte et présuppose un générique, amène à le considérer à part en onomastique. La profération d'un toponyme au sens tout à fait inconnu comme Wapoos provoque un concept du type endroit, classé parmi la catégorie des arrêts ferroviaires, et si un générique figure, l'image mentale consistera en une abstraction de ce générique.

Pour Iorgu Iordan, « on doit étudier les noms de lieux et de personnes de la même manière que les noms du vocabulaire courant proprement dit de la langue » (1966, p. 273) et plus loin il ajoute : « ... le matériel onomastique peut et doit être étudié dans des conditions et à des fins identiques à celles de l'étude du matériel linguistique ordinaire. (...) le matériel toponymique (...) ne diffère en rien ni par sa nature ni même par son essence du matériel linguistique ordinaire » (Ibid., p. 276). La caution du maître bucarestois nous habilite à continuer dans la voie déjà entreprise.

Ces considérations, quoique singulièrement élémentaires, laissent apparaître le parti que l'on peut tirer de telles bases d'analyse. Le nom de lieu, en tant qu'élément du lexique général, doit être soumis à une analyse serrée à partir des méthodes mises au point par la linguistique moderne. Le corpus toponymique québécois, par son étonnante variété, réserve sans doute des surprises et des découvertes fécondes au chercheur qui l'aborde du strict point de vue linguistique.

La réalité toponymique du Québec comportant plusieurs types de structures dans la mesure où les noms de lieux sont concernés, nous désirerions en fournir un échantillonnage représentatif dans les lignes qui suivent.

Le modèle toponymique étudié précédemment pourrait être qualifié de classique, en raison de sa simplicité et de sa récurrence dans l'ensemble des noms de lieux du

Québec. Alors que dans ce cas existait une homologie entre le générique et l'entité, on peut relever divers exemples de non-homologie.

N	=	G	+	S	↗	E
Baie Tremblay	=	Baie	+	Tremblay	↗	Lac
Barachois à Montpetit	=	Barachois	+	à	+	Montpetit ↗ Anse

tantôt le générique et l'entité non homologues témoignent d'une imprécision terminologique redevable au dénommant, tantôt une variabilité régionale (*barachois* est un terme typique de la toponymie gaspésienne) est à l'origine du même phénomène. On remarquera le trait qui coupe la flèche, marquant l'absence de correspondance entre le générique et l'entité.

Dans certains cas, le toponyme ne comporte pas de générique.

N	=	∅	+	S	→	E
Saint-Anaclet	=	∅	+	Saint-Anaclet	→	Localité
Les Mares	=	∅	+	Les Mares	→	Lacs
La Sainte-Anne	=	(La)	+	Sainte-Anne	→	Rivière

L'absence du générique (∅) peut être redevable soit au fait qu'il s'agit d'une entité administrative qui n'en comporte pas (Saint-Anaclet), soit au fait que lors de l'acte dénommatif on n'ait pas éprouvé le besoin d'y recourir (Les mares), soit encore au fait qu'un article joue en quelque sorte le rôle de générique en témoignant généralement du genre de l'entité à ce moment sous-entendue. C'est pourquoi, dans le cas de La Sainte-Anne, nous avons rangé l'article sous la colonne générique en lui adjoignant des parenthèses pour signaler qu'il constitue un quasi-générique.

Pour maints toponymes, il existe un lien entre le générique et le spécifique que l'on identifie sous l'appellation générale de particule de liaison, unique ou multiple. Dans les exemples qui suivent, nous ne retiendrons plus l'élément *entité*, peu pertinent désormais à notre propos.

N	=	G	+	P	+	S
Cratère du Nouveau-Québec	=	Cratère	+	du	+	Nouveau + Québec
Lac de la Grande Anse	=	Lac	+	de + la	+	Grande + Anse

Comme on peut le constater, les particules de liaison jouent uniquement un rôle d'embrasseur sans affecter davantage la structure du toponyme. Par *embrasseur*, nous entendons un ou plusieurs éléments qui établissent la communication, la jonction entre le générique et le spécifique. Ces mots-outils peuvent se retrouver soit au sein du générique (Chemin de ligne du Troisième-Rang), soit à l'intérieur du spécifique (Ruisseau de la Descente des Femmes).

Nous réunissons sous la rubrique syntagme toponymique à structure complexe, un certain nombre de noms de lieux qui répondent à la définition de syntagme, soit groupe de vocables qui se suivent avec un sens et qui peuvent permuter avec une expression du type nom de ville, nom de ruisseau, nom de pointe, nom de voie de communication, etc.

$$N = G + P + \overbrace{NP + NP}^S$$

Ruisseau à Albert-Ferguson = Ruisseau + à + Albert + Ferguson

$$N = G + \overbrace{P + P}^P + \overbrace{N + Adj.}^S$$

Pointe de la Baleine Blanche = Pointe + de + la + Baleine + Blanche

$$N = G + \overbrace{NP + NP + NP}^S$$

Ruisseau Charbonneau-Mailloux-Guidotti = Ruisseau + Charbonneau + Mailloux + Guidotti

$$N = \emptyset + \overbrace{\overbrace{G + P_\emptyset}^G + \overbrace{Adj. + NP + P + NP + P + P + N + P + N}^S}}^S$$

Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud = Saint + François + de + Sales + de + la + Rivière + du + Sud

$$N = \overbrace{N + P + N}^G + P + \overbrace{N + P + N}^S$$

Chemin de ligne du Cinq-au-Sept = Chemin + de + ligne + du + Cinq + au + Sept

Malgré sa relative complexité, tout syntagme toponymique épouse une structure fondamentale qui fait intervenir soit des substantifs (N) ou des noms propres (NP), des adjectifs (Adj.) plus rarement, les divers constituants étant reliés par des particules de liaison (P) appropriées. La formule toponymique de base est constituée d'un générique joint à un spécifique par une particule de liaison (N = G + P + S). Parfois le générique et la particule de liaison sont absents mais le noyau essentiel du toponyme demeure toujours présent, soit le spécifique. Dans le cas des appellatifs, termes génériques utilisés pour identifier des entités géographiques (le Boulevard, le Grand Rang, ...), ceux-ci jouent le rôle de spécifiques et répondent à la formule N =  $\emptyset + \emptyset + S$  ou, plus simplement N = S.

En structure complexe, il peut être utile de faire intervenir les notions de composant et de constituant. Le *composant* peut être défini comme chacun des termes qui constituent l'élément générique et l'élément spécifique d'un nom de lieu alors que le *constituant* consiste en chacun des éléments qui contribuent à former le toponyme, qu'il joue ou non un rôle dans la formation du générique ou du spécifique. À titre d'exemple, dans le toponyme Cayes de la Rivière Magpie, les termes *Rivière* et *Magpie* constituent les deux composants de l'élément spécifique, alors que *Cayes* est

le composant unique de l'élément générique; les termes *Cayes*, *de*, *la Rivière* et *Magpie* sont considérés comme chacun des constituants de ce nom de lieu.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé les termes de différente nature qui entrent dans la composition des toponymes; témoins les verbes (les ruisseaux *Vide-Poche* et *Vide-Sac*), les adjectifs ordinaux (*Troisième Rue* et *Premier Lac*), les locutions adverbiales (*le chenal d'en Haut*, *le lac d'en Bas*), etc. En raison du fait qu'ils se ramènent aux équations déjà identifiées, il paraissait oiseux de les répertorier.

## CONCLUSION

Tel apparaît donc le langage de la toponymie au Québec dans ses éléments essentiels, c'est-à-dire partagé entre l'expression d'un univers spatial relativement simple et une formalisation qui témoigne d'une appropriation intellectuelle confinant à un degré élevé d'abstraction. Ainsi, le paysage toponymique québécois s'est meublé peu à peu au fil des générations de dénominations reflétant tantôt les modes de vie des premiers occupants tantôt le bagage historico-mental de ceux qui ont colonisé ce coin de terre si particulier du continent nord-américain. Ce langage, primaire affirmerions-nous, de la toponymie véhicule des éléments et des caractéristiques de nature et de valeur très différente avec ses inexactitudes géographiques, ses déformations signifiantes ou involontaires, ses répétitions homonymiques, mais aussi ses éclairs poétiques et sonores à nul autre pareils, ses appellations de bonne frappe, ses identifications pertinentes et motivées. Quel que soit le jugement global que l'on puisse porter sur la toponymie du Québec, celle-ci demeure avec ses grandeurs comme ses misères, ses trouvailles comme ses erreurs, le miroir fidèle de l'histoire d'un peuple particulier et à ce titre, mérite considération et respect.

Parallèlement et beaucoup plus récemment s'est instituée un métalangage pour décrire ce langage toponymique qui, malgré ses allures hermétiques et très savantes, demeure quand même un outil valable pour analyser notre nomenclature toponymique dans son ensemble. Même si la tentation demeure forte de considérer ces deux types d'expression comme fort distincts et n'entretenant que peu de relation l'un avec l'autre, il convient plutôt de les envisager comme complémentaires l'un servant de matière à l'autre, l'un contribuant à mieux faire comprendre et partant apprécier l'autre. Comme ils visent deux objectifs singulièrement différents consistant à identifier un espace multiforme et à analyser objectivement cet espace construit sur un plan linguistique, il faut donc les considérer en leur spécificité et non en leur confrontation oppositive.

On aura pu le constater au cours de notre démonstration, l'identification de l'espace québécois obéit tantôt à une logique rigoureuse (cf la désignation systématique qui consiste en l'arrangement spatial d'un ensemble de toponymes selon un ordre ou un plan préétabli, par exemple, systèmes de noms de voies de communication thématiques, regroupés autour d'une idée centrale comme les noms de plantes, les noms de bateaux, d'écrivains célèbres, etc.), tantôt est soumis aux aléas des intentions du dénommant. D'ailleurs l'appréhension de l'univers varie de façon importante selon les groupes ethniques qui occupent et façonnent un pays, selon l'époque à laquelle la dénomination a été imposée, selon qu'il s'agisse d'une désignation spontanée ou le fruit d'une décision administrative, selon le bagage culturel du nommant, etc. Il en va du langage toponymique dans les rapports qu'il entretient avec l'espace qu'il contribue à identifier de même que dans ceux qui règlent les relations mots/choses de la langue générale, en ce sens qu'aucun lien obligé n'existe

entre la dénomination et la portion de l'espace dénommé, l'arbitraire y régnant en maître. D'ailleurs, le phénomène de la désémantisation, c'est-à-dire de la perte de sens des éléments originels des composantes constitutives d'une appellation constitue un acquis trop connu en matière de langage pour que nous y insistions. Précisons cependant que les composantes d'un nom de lieu, cela se vérifie surtout au niveau du spécifique, car le générique sémantiquement renvoie en général au type d'entité objet de la dénomination, perdant leur signification respective pour donner naissance à un sens nouveau qui peut concorder ou non avec celui des éléments qui en constituent l'origine.

Il est possible que ce phénomène soit tributaire de la nature même du nom de lieu qui, par définition, s'applique à un objet unique de l'espace, car de tous les lacs Rond, il ne s'en trouve pas un qui soit rigoureusement identique à un autre. En effet, « tout élément de l'espace, toute forme de paysage sont, du fait de leur localisation et du jeu des combinaisons qui président à leur évolution des phénomènes uniques que l'on ne retrouve jamais strictement semblables ailleurs ni à un autre moment. Une ville, une montagne, une rivière ont une personnalité et une identité. Un espace n'est jamais strictement pareil à un autre » (Dollfus, 1980, p. 7). Alors pourquoi en irait-il autrement sur le plan de la désignation ?

À la notion objective, mesurable, quantifiable, stable de l'espace « s'oppose » la notion subjective, insaisissable souvent dans ses intentions, évanescence et changeante de la dénomination. À l'en-soi de l'espace équivaut le pour-soi du nom, pour reprendre des expressions chères à Kant et aux tenants de l'existentialisme. L'examen des rapports espace/dénomination réglés par les lois de la vie et de la linguistique débouche de façon toute naturelle sur la philosophie en ce qu'elle vise à saisir les causes premières, la réalité absolue du monde ainsi que les fondements des valeurs humaines en considérant les problèmes à leur plus haut degré de généralité. Le contact quotidien avec la praxis toponymique contribue à obnubiler, *quodam modo*, la perception de sa nature profonde et à gommer son sens fondamental. Une réflexion théorique sur un sujet aussi « prosaïque » que le nom de lieu permet de l'éclairer, de l'aborder dans une vision renouvelée, car, après tout, « la terre nous en apprend plus long sur nous que tous les livres », comme le fait observer fort justement Saint-Exupéry dès la première ligne de *Terre des Hommes*.

#### NOTE

<sup>1</sup> Lorsque le sujet le commandait, nous avons illustré à l'aide de quelques schémas ou tableaux certaines notions pour en visualiser davantage la teneur et en mieux saisir le sens et la portée.

Quant aux éléments bibliographiques, nous nous sommes borné à citer les ouvrages essentiels que nous avons utilisés au cours de la rédaction ; dans le corps du texte, une référence bibliographique abrégée a été retenue, avec indication précise du passage cité, le cas échéant, pour laquelle une référence bibliographique complète figure à la rubrique *bibliographie*.

## BIBLIOGRAPHIE

- BERNARD-SAMSON, Louise (1976) Étude des toponymes à travers les récits de voyages de Cartier et de Champlain, *Culture et tradition*, volume I, Québec, pp. 95-106.
- BOUDEVILLE, Jacques Raoul (1964) *Les espaces économiques*. Paris, Collection « Que sais-je ? », n° 950, Presses universitaires de France.
- BOUTIN-QUESNEL, Rachel et coll. (1978) *Vocabulaire systématique de la terminologie*. Québec, Office de la langue française, collection « Études, recherches et documentation ». Éditeur officiel du Québec.
- BOUVIER, Jean-Claude (1980) Désignations onomastiques et identité culturelle, *Onomastique. Dialectologie*. Colloque tenu à Loches (mai 1978). Actes édités par M. Mulon, F. Dumas, G. Taverdet, Paris, Société française d'onomastique, pp. 13-25.
- CLAVAL, Paul (1979) *Espace et pouvoir*. Paris, Presses universitaires de France.
- COMMISSION DE TOPONYMIE (1979) *Guide toponymique municipale*. Québec, Commission de toponymie, document de travail, Éditeur officiel du Québec.
- DOLLFUS, Olivier (1980) *L'espace géographique*. Paris, Collection « Que sais-je ? », n° 1390, Presses universitaires de France.
- DORION, Henri (1973) *La choronymie*. Discours de présentation à la Société Royale du Canada, Texte dactylographié.
- DORION, Henri et POIRIER, Jean (1975) *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux*. Québec, Presses de l'université Laval, Collection « Chronoma », n° 6.
- DUGAS, Jean-Yves (1983) Le pays charlevoisien : une mosaïque toponymique originale dans *Géographie sonore du Québec, Charlevoix, région 03*. Les Éboulements, Les Éditions Patrimoine, 1983, pp. 10-12 et 31-32 du Guide d'information.
- DUGAS, Jean-Yves. Le patrimoine toponymique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, *Géographie sonore du Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, région 02*. Les Éboulements, Les Éditions Patrimoine, pp. 11-13 du Guide pédagogique.
- FISCHER, Gustave-Nicolas (1981) *La psychosociologie de l'espace*. Paris, Presses universitaires de France. Collection « Que sais-je ? », n° 1925.
- GAFFIOT, Félix (1934) *Dictionnaire illustré latin-français*. Paris, Hachette.
- HAMELIN, Louis-Edmond et DORION, Henri (1966) De la toponymie traditionnelle à une choronymie totale, *Réflexions méthodologiques sur le langage géographique*. Québec, Publications du groupe d'étude de choronymie et de terminologie géographique, n° 1, Université Laval, 1966, pp. 5-32.
- IORDAN, Iorgu. Les rapports entre la toponymie et l'anthroponymie in Henry Drave (Ed.) *Proceedings of the Ninth International Congress of Onomastic Sciences*. Louvain, pp. 273-281.
- ISNARD, Hildebert (1978) *L'espace géographique*. Paris, Presses universitaires de France, Collection « Magellan ».
- MOLES, Abraham et ROHMER, Élisabeth (1977) *Psychologie de l'espace*. Paris, Casterman.
- MORISSONNEAU, Christian (1978) *Le langage géographique de Cartier et de Champlain. Choronymie, vocabulaire et perception*. Québec, Presses universitaires de France. Collection « Chronoma », n° 7.
- PINCHEMEL, Geneviève et Philippe (1979) Réflexions sur l'histoire de la géographie : histoires de la géographie, histoire des géographies. *Bulletin*, Section de géographie du Comité des travaux historiques et scientifiques, Tome LXXXIV, pp. 221-231.
- POCQUELIN (pseudonyme de Pierre-Mathieu Bondet) (1983) Étude de société. L'homme et son nom, *Gé-Magazine*, 5 : 21-28.
- POIRIER, Jean (1979) Terminologie et choronymie dans *Actes du 6<sup>e</sup> Colloque international de terminologie*, Pointe-au-Pic (Québec), 2 au 6 octobre 1977. Québec, Office de la langue française, Éditeur officiel du Québec, pp. 259-271.
- ROBERT, Paul (1977) *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris, Société du Nouveau Littre.
- VÉZINET, Monique (1975) Analyse sémantique des catégories de l'espace, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. V, n° 3, pp. 49-61.